

au bill dont il fut le père. Je sais qu'il ne voudrait pas consentir à une reculade et qu'il n'a pas l'habitude de modifier une opinion qu'il a déjà professée.

Eh bien ! quel a été le résultat ? Que les honorables députés se rappellent que lorsque le Canada fut cédé à la couronne anglaise, il n'y avait ici pas plus de 60,000, ou 65,000 Canadiens-français—et je crois que ce nombre comprend, bien que je n'en sois pas tout à fait sûr, les descendants français établis sur les confins de l'Illinois, sur un territoire qui ne faisait pas partie de ce que nous appelons maintenant le Canada.

Quoi qu'il en soit, au lieu d'encourager les Canadiens-français à conserver leur langue, si l'on eût adopté une politique pour les induire—non par des moyens violents, non par des mesures aggravantes—pour me servir d'une expression anglaise, à parler l'anglais—je voudrais savoir si, aujourd'hui, au lieu de la différence de race, ou de cette race divisée que nous voyons maintenant, laquelle se divise de plus en plus, et menace de scinder le Canada en deux, si l'on ne s'y oppose pas—je voudrais savoir, dis-je, si nous verrions le spectacle qui nous frappe maintenant ? Il est évident, selon moi, que ce spectacle n'existerait pas. Je crois qu'aucune injustice n'eût été commise, et qu'après la première génération, ou la deuxième tout au plus, mes honorables amis qui représentent maintenant la province de Québec, parleraient l'anglais, et seraient de fait des Anglais comme l'eussent parlé et comme l'eussent été leurs ancêtres, Anglais de fait, Anglais de sentiment tout autant que ceux qui sont allés s'établir de l'autre côté de la ligne frontière, quelque fût le pays d'où ils venaient, qu'ils fussent Autrichiens, Italiens, Allemands, ou qu'ils appartenissent à toute autre nationalité européenne, et qui se sont assimilés pour former maintenant partie de la nation américaine, non seulement de nom, mais aussi de fait.

Mais on dit que c'est une affaire de peu d'importance. J'ose dire que lord Durham n'était pas de cet avis, et comme je désire convaincre mes honorables amis, si cela est possible, je tiens à donner de l'autorité à mes paroles.

Je vois que la présente question soulève beaucoup de passions, et plus que je ne l'aurais cru ; mais mes honorables amis sont des hommes raisonnables et disposés à écouter.

Voici ce que lord Durham disait encore dans son rapport :

Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple ; j'ai trouvé deux nations se combattant dans le même pays. J'ai trouvé une lutte, non une lutte de principe, mais une guerre de race, et j'ai constaté qu'il serait inutile d'essayer d'améliorer les lois ou les institutions avant que nous puissions faire cesser la violente animosité qui divise les habitants du Bas-Canada en deux factions hostiles, l'une française, l'autre anglaise.

Et plus loin :

Nous sommes disposés à croire que le motif réel de la querelle soit quelque chose de sérieux, et que la différence de race a quelque peu accru les dissensions que l'on attribue à toute autre cause.

L'expérience que nous avons d'un état de société aussi malheureusement divisé que l'est le Bas-Canada, nous conduit à une autre conclusion. La haine de race est visiblement l'origine ou la cause réelle des disputes qui divisent la société.

Nous constatons que les dissensions qui paraissent avoir une autre origine, ne sont que des formes de la querelle de race, et que toutes les disputes n'ont d'autre origine que la question française et anglaise, ou prennent avant longtemps le caractère national.

Je crois donc que, pour ce qui regarde cette période de notre histoire, l'opinion de lord Durham peut être considérée comme un bon témoignage—et personne n'oserait contester sa parfaite impartialité—dans ce qu'il a observé, étant sur les lieux, et dans ce qu'il a rapporté à son gouvernement. J'entends l'honorable premier ministre dire que lord Durham n'a pas écrit lui-même son rapport. Cela est peut-être entièrement vrai ; mais que ce rapport ait été préparé par un homme aussi compétent que l'était lord Durham—M. Buller—qui est considéré comme ayant rédigé ce rapport, et que ce rapport soit l'œuvre de lord Durham ou de M. Buller, cela ne change pas le fait que ce document fut le résultat d'une enquête faite sur les lieux.

Mais est-il vrai ou n'est-il pas vrai que la situation soit changée ? Est-ce que toute la présente question n'est qu'une affaire d'idiome, une question sans importance, qui ne requière aucune enquête dans cette chambre, aucune enquête faite par les représentants du pays ?

Le premier ministre de la province de Québec nous a fait des déclarations, et cet honorable monsieur dirige une grande majorité des habitants de cette province. Il est inutile de nier ce fait, et je le dis en présence du très honorable chef et du gouvernement que j'ai suivi jusqu'à présent, que M. Mercier est aujourd'hui le véritable représentant des Canadiens-français de la province de Québec.

Laissez-t-il planer quelque doute sur cette question de nationalité ? Que veut-il, lorsqu'il forme un parti qu'il appelle parti national ?

Nous avons notre politique nationale. Cette politique ne s'est pas appliquée seulement à une seule province, ou à une seule partie de la Confédération ; mais cette politique devait comprendre tout le Canada.

Nous voyons, cependant, que le parti national, dans la province de Québec, ne doit comprendre que l'une des races divisées par la langue, qu'il a pour but de fortifier cette race.

Plusieurs VOIX : Non, non.

M. MCCARTHY : Et qu'il y a réussi.

M. AMYOT : Il n'en est pas ainsi.

M. MCCARTHY : Je ne puis accepter la dénégation de l'honorable député.

M. LANGELIER (Québec) : Nous ne pouvons accepter votre assertion.

M. MCCARTHY : On peut me demander la preuve. Je le demande : quelle est la signification du mot "nationaux ?"

M. AMYOT : Je vous le dirai plus tard.

M. MCCARTHY : Je serais heureux de recevoir une explication, mais je suis obligé d'accepter la définition qui est donnée. Les mots "parti national" signifie la nationalité française. Qu'est-ce qu'a dit M. Mercier en présence de l'honorable chef de la gauche de cette chambre, si je suis bien informé ? Dans tous les cas, l'honorable chef de la gauche a parlé bien brièvement après lui.

M. LAURIER : J'ai parlé pour moi-même.

M. MCCARTHY : J'ai dit que M. Mercier avait parlé en votre présence. Je rapporte seulement ce qu'a dit M. Mercier.

M. LAURIER : Vous n'espérez pas que j'accepte votre rapport.